



**znieff**

ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018  
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030035>



# Costières de Beauvoisin (Identifiant national : 910030035)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002009)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des  
Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, .- 910030035, Costières de Beauvoisin.  
- INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030035.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

Centroïde calculé : 759091°-1861838°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 17/12/2007

Date actuelle d'avis CSRPN : 17/12/2007

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	4
6. HABITATS .....	5
7. ESPECES .....	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	7
9. SOURCES .....	7

## 1. DESCRIPTION

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Gard
- Commune : Aubord (INSEE : 30020)
- Commune : Uchaud (INSEE : 30333)
- Commune : Beauvoisin (INSEE : 30033)
- Commune : Bernis (INSEE : 30036)
- Commune : Vestric-et-Candiac (INSEE : 30347)

### 1.2 Superficie

1029,55 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

*Non renseigné*

### 1.5 Commentaire général

La ZNIEFF des Costières de Beauvoisin se situe dans la partie ouest de la plaine de la Costière, en bordure de l'unité paysagère de la plaine du Vistre et du Vidourle.

Elle occupe une superficie de presque 1 000 hectares au nord-est de la ville de Vauvert. Son paysage se compose d'un petit parcellaire agricole reposant sur des galets de l'ère tertiaire. De nombreuses routes, sentiers et mas agricoles, s'insèrent dans cette mosaïque.

L'environnement de la ZNIEFF est un prolongement de ce parcellaire où s'imbriquent le cours d'eau du Vistre à moins de 300 mètres au nord-ouest et deux agglomérations (Aubord et Beauvoisin).

Sur toute la ZNIEFF, s'exerce une activité agricole. On distingue des prés d'épandages organiques, des zones de pâtures ainsi que des parcelles viticoles et arboricoles.

### 1.6 Compléments descriptifs

#### 1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

*Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

#### 1.6.2 Activités humaines

*Non renseigné*

*Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

### 1.6.3 Géomorphologie

*Non renseigné*

*Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

### 1.6.4 Statut de propriété

*Non renseigné*

*Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

### Patrimoniaux

### Fonctionnels

### Complémentaires

- Faunistique
- Oiseaux

*Commentaire sur les intérêts*

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

*Commentaire sur les critères de délimitation de la zone*

La ZNIEFF englobe le parcellaire bordé par les villes d'Aubord au nord-est, Beauvoisin au sud-est, Vauvert au sud-ouest et Vestric-et-Candiac au nord-ouest.

Les limites du périmètre sont matérialisées par des routes (D 135, D 139) et des sentiers correspondant au passage à d'autres parcelles agricoles ou parfois à des zones artificialisées (routes, ronds-points, habitations etc.).

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

*Commentaire sur les facteurs*

L'intérêt écologique de la Costière Nîmoise, au sein de laquelle se trouve la ZNIEFF, est reconnu à travers divers classements dont les retombées portent notamment sur la protection et la gestion.

La croissance des populations d'Outarde canepetière sur ce territoire s'explique notamment par l'évolution des pratiques agricoles, depuis une vingtaine d'années, vers un petit parcellaire à vocation multiple (friches, prairies, maraîchage, vignes, vergers...) offrant à l'espèce une mosaïque de milieux favorables à ses différents besoins écologiques, et peu soumis aux traitements phytosanitaires, insecticides notamment.

Cette ZNIEFF mérite une attention particulière car elle constitue pour l'Outarde à la fois une zone de reproduction, d'alimentation de stationnement et d'hivernage. Cette espèce fait par ailleurs l'objet d'un Plan National de Restauration issu de l'expérience « Life Outarde » (1997 à 2001) et a été décliné en un programme régional (2003 à 2008).

L'extension de l'urbanisation (à Aubord : quartier du Puechas, à Beauvoisin : quartier de l'Abreuvoir, en particulier) se fait au détriment du parcellaire agricole et de l'habitat et menace donc la ZNIEFF.

Le tracé du futur projet de ligne TGV (qui reliera Marseille à Barcelone) aura un fort impact sur la population d'Outarde en Costières de Nîmes, et en particulier celle de la ZNIEFF qu'elle traversera de part en part. Des mesures compensatoires doivent être mises en place.

Pour conserver, voire favoriser les populations d'oiseaux de la ZNIEFF, il faudra :

- encourager la diversité des cultures, associées aux friches, jachères et aux surfaces herbacées (prairies)
- maintenir les vieux arbres à cavité (pour la nidification du Rollier d'Europe en particulier) ;
- éviter la destruction des nids d'Outarde canepetière et d'Â'dicnème criard, lors de travaux agricoles (fauche, broyage) ;
- favoriser et entretenir les friches au stade herbacé (éviter l'embroussaillage) ;
- favoriser une agriculture utilisant peu d'engrais, et de produits phytosanitaires (préférer le désherbage mécanique par exemple) ;
- implanter des cultures faunistiques (mélange de crucifère/légumineuse) annuelles ou permanentes incluses ou non dans une rotation culturale, par exemple.

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues			- Oiseaux
- Amphibiens			
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Phanérogames			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

## 5.2 Habitats

# 6. HABITATS

## 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>				

## 6.2 Habitats autres

*Non renseigné*

## 6.3 Habitats périphériques

*Non renseigné*

## 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*

## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oedicnème criard</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Charra Sylvain et Bizet Jacqueline, COGARD et BIOTOPE				2006
	3586	<i>Coracias garrulus</i> Linnaeus, 1758	<i>Rollier d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Daycard Didier et Charra Sylvain et Lantreibecq Flore et Lebeauvin Geneviève, COGARD				2007
	3089	<i>Tetrax tetrax</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Outarde canepetière</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Daycard Didier et Charra Sylvain et Remy Bérenger et Bessède Philippe et Jay Michel et Gory Gérard et Bizet Jacqueline et Arnassant Stéphan et Hentz Jean-Laurent et Vorsselmans Franz et Ibanez Manuel et Trouillas Jean-Pierre, COGARD et BIOTOPE				2007

### 7.2 Espèces autres

Non renseigné

### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	3089	<i>Tetrax tetrax</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3120	<i>Burhinus oedicanus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3586	<i>Coracias garrulus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )				

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Charra Sylvain et Bizet Jacqueline, COGARD et BIOTOPE		
	Daycard Didier et Charra Sylvain et Lantreibeccq Flore et Lebeaupin Geneviève, COGARD		
	Daycard Didier et Charra Sylvain et Remy Bérenger et Bessède Philippe et Jay Michel et Gory Gérard et Bizet Jacqueline et Arnassant Stéphan et Hentz Jean-Laurent et Vosselmans Franz et Ibanez Manuel et Trouillas Jean-Pierre, COGARD et BIOTOPE		